

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

SÉANCE ORDINAIRE DU 19 DECEMBRE 2018

Nombre de Conseillers :	L'an deux mille dix-huit, le DIX NEUF DECEMBRE, à vingt heures et trente minutes,
en exercice..... 61	Le Conseil de la Communauté d'Agglomération PLAINE VALLEE, légalement convoqué par courrier du 13 Décembre 2018 et par affichage du 13 Décembre 2018, s'est réuni à la Mairie de Soisy-sous-Montmorency, 2, avenue du Général de Gaulle, dans la salle des mariages, sous la présidence de M. Luc STREHAIANO , Président et Maire de Soisy-sous-Montmorency.
présents..... 42	
procurations..... 14	
absents 5	
Suffrage exprimé ... 56	

Etaient présents :

- **Andilly :** Annie GUIDEZ,
- **Attainville :** Odette LOZAÏC,
- **Bouffémont :** Claude ROBERT, Michel LACOUX (à partir du point 3),
- **Deuil-la Barre :** Muriel SCOLAN, Gérard DELATTRE, Virginie FOURMOND, Fabrice RIZZOLI,
- **Domont :** Michelle HINGANT, Jean-François AYROLE, Fabrice FLEURAT,
- **Enghien-Les-Bains :** François HANET (à partir du rapport n°15), Marie-Christine FAUVEAU-MARTINET,
- **Ezanville :** Pierre GREGOIRE,
- **Groslay :** Joël BOUTIER, Christine MORISSON,
- **Margency :** Christian RENAULT,
- **Moisselles :** Véronique RIBOUT,
- **Montlignon :** Alain GOUJON,
- **Montmagny :** Patrick FLOQUET, François ROSE,
- **Montmorency :** Christian ISARD, Marie MOREELS, Jean-Pierre DAUX, François DETTON,
- **Piscop :** Christian LAGIER,
- **Saint-Brice-sous-Forêt :** Alain LORAND, William DEGRYSE, Patrick BALDASSARI, Didier ARNAL,
- **Saint-Gratien :** Julien BACHARD, Jacqueline EUSTACHE-BRINIO, Didier LOGEROT, Karine BERTHIER, Jean-Claude LEVILAIN (à partir du rapport n°3 jusqu'au n°20), Anne BERNARDIN, Natacha VIVIEN,
- **Saint-Prix :** Gérard BOURSE,
- **Soisy-sous-Montmorency :** Luc STREHAIANO, Christiane LARDAUD, Claude BARNIER, François ABOUT, Laura BEROT,

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Absents excusés ayant donné Procuration :

Michel BAUX à Gérard DELATTRE ; Dominique PETITPAS à Muriel SCOLAN ; Bertrand DUFOYER à Virginie FOURMOND ; Paul-Edouard BOUQUIN à Michelle HINGANT ; Philippe SUEUR à Julien BACHARD ; Xavier CARON à Marie-Christine FAUVEAU-MARTINET ; Alain BOURGEOIS à Christian LAGIER ; Luc-Eric KRIEF à François ROSE ; Michèle BERTHY à Luc STREHAIANO ; Muriel HOYAUX à Marie MOREELS ; Virginie HENNEUSE à William DEGRYSE ; Jean-Claude LEVILAIN à Jacqueline EUSTACHE-BRINIO à partir du rapport n°20 ; Jean-Pierre ENJALBERT à Gérard BOURSE ; Bania KRAWEZYK à Claude BARNIER ;

Absents : Frédéric BOURDIN, Agnès RAFAITIN-MARIN, Marc POIRAT, Fabienne PINEL, Thierry OLIVIER,

Le Président ayant ouvert la séance et fait appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire de séance pris dans le sein du conseil.

Monsieur Pierre GREGOIRE est désigné pour remplir cette fonction.

ENVIRONNEMENT

OBJET : OCTROI D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION DE DEFENSE CONTRE LES NUISANCES SONORES (ADVOCNAR) – ANNEE 2018

EXPOSE DES MOTIFS

Créée en 1986, l'ADVOCNAR a pour objectif de former une force d'information et de proposition visant à réduire les nuisances de l'aéroport Roissy-Charles de Gaulle et à défendre les populations survolées.

Cette association apolitique, est agréée « Protection de l'environnement ».

Compte tenu du transfert à la C.A. Plaine Vallée de la compétence communale relative à la « Lutte contre les nuisances sonores », l'ADVOCNAR sollicite comme chaque année la participation financière de la communauté d'agglomération en substitution des communes.

Le montant de la subvention octroyé par Plaine Vallée en 2017 était de 3 000,00 € (2 700 € en 2016).

Il est proposé de maintenir ce montant pour l'année 2018, soit 3 000,00 €.

Cette subvention permet à l'ADVOCNAR, membre de la Commission Consultative de l'Environnement de l'aérodrome Paris-CDG, de poursuivre ses actions de défense des riverains contre les nuisances liées à la proximité de la plate-forme aéroportuaire de Roissy Charles de Gaulle, avec notamment le soutien aux projets suivants :

- La réduction du nombre de vols de nuit (alignement du nombre de vols de nuit sur Roissy sur la période 22h-6h au même niveau que les principaux aéroports européens),
- L'application généralisée de la descente continue, uniquement mise en œuvre depuis septembre 2016 sur la tranche 0h30-5h00 (optimisation des trajectoires de descentes),
- Le retrait d'une nouvelle catégorie d'avions bruyants,
- l'installation sur les avions de la famille Airbus A320 du dispositif « Air Flow Detector » permettant de diminuer jusqu'à 11 dB(A) le bruit perçu aux alentours de la trajectoire d'approche,
- Le plafonnement du nombre de mouvements à Roissy-CDG,
- L'augmentation de l'utilisation de la trajectoire de décollage la nuit de minuit à 5h vers le nord (trajectoire permettant d'éviter de survoler la vallée de Montmorency).
- Action juridique avec d'autres associations pour demander l'adoption de Plans de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE) pour les trois aéroports franciliens, en application de la directive européenne.
- Sensibiliser les médecins sur l'impact sanitaire du bruit aérien

Il est demandé au Conseil de Communauté de bien vouloir délibérer sur le versement de cette subvention.

CECI EXPOSE

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L 5211-6,

VU l'arrêté n° A 15-592-SRCT du préfet du Val d'Oise en date du 25 novembre 2015 portant création de la Communauté d'Agglomération « PLAINE VALLEE » à compter du 1^{er} janvier 2016,

VU l'arrêté préfectoral n°180562 en date du 31 mai 2018 portant adoption des statuts de la communauté d'agglomération,

VU les statuts de l'association ADVOCNAR,

VU la demande de subvention de l'ADVOCNAR pour l'année 2018,

VU l'avis favorable de la commission des Finances et de l'administration générale réunie le 11 décembre 2018,

CONSIDERANT l'intérêt communautaire de soutenir l'association dans son rôle d'information et de proposition pour réduire les nuisances de l'aéroport Roissy-Charles de Gaulle et défendre les populations survolées,

H

Accusé de réception en préfecture 095-200056380-20181219-DL2018-12-19_21 -DE Date de télétransmission : 02/01/2019 Date de réception préfecture : 02/01/2019

Ayant entendu l'exposé de Monsieur BOUTIER présentant le projet de délibération,

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **DECIDE** de verser à l'Association de Défense Contre les Nuisances Aériennes une subvention annuelle d'un montant de 3 000,00 € pour l'année 2018.
- **DIT** que les crédits sont inscrits au budget 2018 au compte 833-6574 subvention de fonctionnement.

FAIT ET DELIBERE EN SEANCE LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS.

Le Président,



Acte publié ou notifié le 02/01/2019.....
 La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.
 Pour le Président et par délégation,
 Le Directeur Général des Services,

Patrice GIROT

Accusé de réception en préfecture
 095-200056380-20181219-DL2018-12-19_21
 -DE
 Date de télétransmission : 02/01/2019
 Date de réception préfecture : 02/01/2019

Acte à classer

DL2018-12-19_21

1

En préparation

2En attente retour
Préfecture**3**

> AR reçu <

4

Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2019-01-02T16-14-46.00 (MI214576214)

Identifiant unique de l'acte :

095-200056380-2018 1219-DL2018-12-19_21-DE (Voir l'accusé de réception associé)

Objet de l'acte : Octroi d'une subvention à l'Association de Défenseur
Contre les Nuisances Sonores (ADVOCNAR) - 2018

Date de décision : 19/12/2018



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 8. Domaines de competences par themes
8.8. Environnement
8.8.3. bruitActe : 21_ADVOCNAR_Octroi de la
subvention 2018.PDF

Multicanal : Non

Classer

Annuler

Préparé

Date 02/01/19 à 16:14

Par SPECQ Nadege

Transmis

Date 02/01/19 à 16:14

Par SPECQ Nadege

Accusé de réception

Date 02/01/19 à 16:33

